



EVOLUTIONS ET TENDANCES

1. Augmentation du nombre de sociétés actives assujetties

Les données montrent que le nombre total de sociétés affiliées, assujetties au statut social, a augmenté de façon importante, à savoir une augmentation de **29.286** unités (+ **4,90 %**) par rapport à l'année dernière.

1.1 Evolution du nombre des sociétés actives assujetties par région

Région	2018	2019	2020	2021
Région flamande	342.975	354.456	372.220	393.459
Région wallonne	125.097	127.104	133.856	139.796
Région bruxelloise	81.209	82.080	87.970	89.424
Adresse inconnue	1.898	2.142	3.725	4.378
Total	551.179	565.782	597.771	627.057

La région flamande a connu l'augmentation relative la plus forte. La région wallonne se classe en 2^e position et la région bruxelloise en 3^e position.

- + 5,71 % (+ 21.239) au lieu de + 5,01 % (+ 17.764) en 2020 pour la région flamande ;
- + 4,44 % (+ 5.940) au lieu de + 5,31 % (+ 6.752) en 2020 pour la région wallonne ;
- + 1,65 % (+ 1.454) au lieu de + 7,18 % (+ 5.890) en 2020 pour la région bruxelloise.

2. Diminution du nombre de sociétés assujetties faillies

Les données montrent que le nombre total de sociétés faillies a diminué, à savoir une diminution de **507** unités (- **10,10 %**) par rapport à l'année dernière.

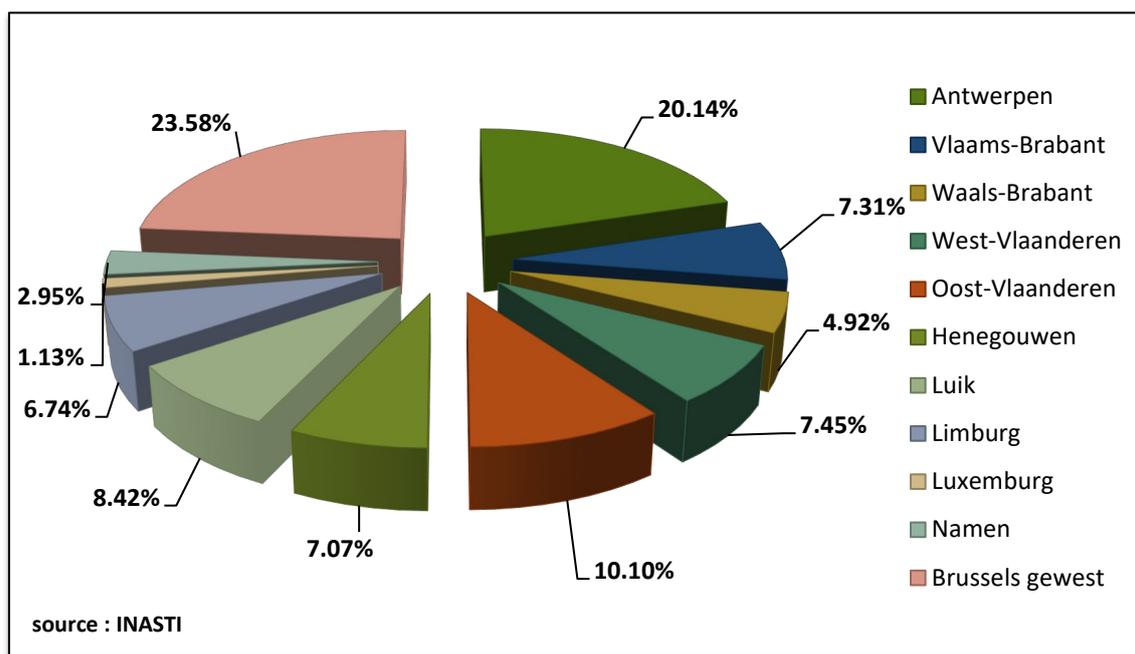
En comparant au sein du statut social le nombre de sociétés faillies avec le nombre total de sociétés actives sur une période de quatre ans, on constate une différence notable. On passe de 1,3 % pour l'année 2018 à 0,7 % pour l'année 2021.

2.1 Evolution du nombre des sociétés assujetties faillies par région

Région	2018	2019	2020	2021
Région flamande	3.076	3.125	2.574	2.335
Région wallonne	1.492	1.552	1.232	1.105
Région bruxelloise	2.440	2.028	1.207	1.064
Adresse inconnue	7	3	7	9
Total	7.015	6.708	5.020	4.513

Quand on examine la répartition nationale (chapitre 6), on constate que la région bruxelloise avec 1.064 unités (23,58 %) et la province d'Anvers (909 unités ou 20,14 %) sont en tête en ce qui concerne le nombre de faillites en Belgique. Les autres provinces ont un pourcentage qui se situe entre 6 % et 11 %, sauf les provinces du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg qui connaissent un pourcentage inférieur à 5 %.

Ces données statistiques figurent dans le graphique suivant :



3. Sociétés d'origine étrangère également reprises

En ce qui concerne les tableaux A-B-C-D du 1^{er} chapitre et le chapitre 9, nous signalons qu'en plus des sociétés de droit belge, sont mentionnées d'autres catégories regroupant des sociétés d'origine étrangère.

Certaines sociétés étrangères viennent installer leur siège social en Belgique tout en gardant leur forme juridique d'origine. Par ailleurs, des sociétés belges transfèrent leur siège social à l'étranger tout en y conservant leur forme juridique belge.

Les sociétés groupées sous les codes 030 – 230 – 235 ne pourraient, à première vue, pas apparaître dans le groupe des sociétés dont le siège social est établi en Belgique (chapitre 1, A). Nous pourrions, en effet, considérer que, comme ces sociétés sont actives en Belgique, elles adopteraient une forme juridique de droit belge. La situation inverse se produit aussi: des sociétés belges actives à l'étranger conservent leur forme juridique de droit belge (chapitre 1, B-C-D).

4. Cotisation à charge des sociétés en 2021

a) Base légale

L'arrêté royal du 18 mars 2021 modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1993 pris en exécution du chapitre II du titre III de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses, relatif à l'instauration d'une cotisation annuelle à charge des sociétés destinée au statut social des travailleurs indépendants, a fixé la cotisation à charge des sociétés pour 2021, en tenant compte, comme en 2004 jusqu'à 2020, de la taille de la société.

b) Montant

Pour l'année 2021, la cotisation annuelle due par les sociétés s'élève, soit à 347,50 euros (cotisation ordinaire), soit à 868,00 euros (cotisation majorée).

Une société est redevable de la cotisation ordinaire si le total de son bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé n'excède pas 706.579,60 euros. La cotisation majorée est due lorsque ce total excède ce montant.

Le total du bilan servant de base à la détermination de la cotisation à charge des sociétés est la valeur comptable totale de l'actif de la société concernée telle qu'elle ressort du bilan qu'elle a elle-même déposé à la Banque Nationale de Belgique.

Le montant qui sert à déterminer si la société est redevable ou non de la cotisation majorée est celui du total du bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé. Pour la détermination de l'avant-dernier exercice comptable clôturé, il est tenu compte de la situation au 1er janvier de l'année de cotisation (2021).

c) Répartition des sociétés affiliées par caisse d'assurances sociales selon la cotisation payée à charge des sociétés

C1. Nombre

Ci-après suit un tableau du nombre de sociétés affiliées qui fait une distinction selon l'importance de la cotisation à charge des sociétés.

Nombre de sociétés				
Caisses d'assurances sociales	Non connu	€ 347,50 (cotisation ordinaire)	€ 868,00 (cotisation majorée)	Total
Group S	671	15.259	6.302	22.232
Xerius	15.436	88.085	22.181	125.702
Liantis	7.851	74.759	21.166	103.776
Partena	1.444	41.119	11.697	54.260
Acerta	10.847	98.770	28.365	137.982
Securex Integrity	3.908	45.003	12.848	61.759
AVIXI	508	8.078	2.620	11.206
L'Entraide	37	4.848	941	5.826
Caisse wallonne d'assurances sociales de l'U.C.M.	1.937	28.815	5.746	36.498
Caisse nationale auxiliaire d'assurances sociales pour travailleurs indépendants	11.620	42.809	13.387	67.816
Total	54.259	447.545	125.253	627.057

C2. Masse théorique

Sur base du tableau mentionné ci-dessus sous point c1, on peut donner un aperçu, par caisse d'assurances sociales, de la masse théorique de la cotisation à charge des sociétés.

Masse théorique de la cotisation à charge des sociétés (en euros)				
Caisses d'assurances sociales	Non connue	€ 347,50 (cotisation ordinaire)	€ 868,00 (cotisation majorée)	Total
Group S	-	5.302.502,50	5.470.136,00	10.772.638,50
Xerius	-	30.609.537,50	19.253.108,00	49.862.645,50
Liantis	-	25.978.752,50	18.372.088,00	44.350.840,50
Partena	-	14.288.852,50	10.152.996,00	24.441.848,50
Acerta	-	34.322.575,00	24.620.820,00	58.943.395,00
Securex Integrity	-	15.638.542,50	11.152.064,00	26.790.606,50
Av	-	2.807.105,00	2.274.160,00	5.081.265,00
L'Entraide	-	1.684.680,00	816.788,00	2.501.468,00
Caisse wallonne d'assurances sociales de l'U.C.M.	-	10.013.212,50	4.987.528,00	15.000.740,50
Caisse nationale auxiliaire d'assurances sociales pour travailleurs indépendants	-	14.876.127,50	11.619.916,00	26.496.043,50
Total	-	155.521.887,50	108.719.604,00	264.241.491,50